



RÈGLEMENT COMPLET

Edition 2026 – 20.06.2026



TABLE DES MATIÈRES

1.	Généralités	4
2.	Parcours	4
2.1.	Parcours de substitution.....	4
3.	Courses.....	4
3.1.	Course « ARGENTINE».....	4
3.2.	Course « ROC»	4
3.3.	Course « CHAM»	5
4.	Barrières horaires	5
4.1.	Principe	5
4.2.	Modifications de parcours ou de barrière horaire.....	5
4.3.	Tableau des barrières horaires	5
5.	Ravitaillement.....	5
6.	Conditions de participation	6
6.1.	Participation.....	6
6.2.	Age minimal.....	6
7.	Catégories	7
8.	Inscription.....	7
8.1.	Finance d'inscription.....	7
8.2.	Délai d'inscription	8
8.3.	Capacité limitée.....	8
8.4.	Changement ou annulation de participation.....	8
8.5.	Annulation de la course	9
8.6.	Prestations	9
9.	Équipement	9
9.1.	Pour toutes les courses	9
9.2.	Bâtons	10
10.	Règles de course	10
10.1.	Départ et chronométrage	10
10.2.	Port du dossard	10
10.3.	Comportement sur le parcours.....	10
10.4.	Abandon ou disqualification	11
10.5.	Lutte contre le dopage.....	11
10.6.	Pénalités.....	11
10.7.	Protêt.....	12
11.	Résultats et remise des prix	12
11.1.	Résultats	12
11.2.	Remise des prix.....	12

11.3. Prix spéciaux	12
12. Organisation et Comité de course	12
12.1. Organisation	12
12.2. Comité de course	12
13. Responsabilité et Assurances	13
14. DONNÉES PERSONNELLES	13
14.1. Swiss Athletics	14
15. Droit à l'image et utilisation à des fins promotionnelles	15

1. GÉNÉRALITÉS

Le Villars Ultraks est une course de montagne avec classement individuel qui a lieu chaque année à Villars. La prochaine édition aura lieu le samedi 20 juin 2026.

Le Villars Ultraks est organisé par l'Association CDV - Crêtes de Villars avec le soutien de la Commune d'Ollon et l'Association touristique Porte des Alpes.

2. PARCOURS

Les plans et profils détaillés des différents parcours sont disponibles sur le site Internet : <https://villars.ultraks.com/>, sur la sous-page correspondant à chaque parcours.

Tous les départs et arrivées ont lieu à Villars, sur le parking du Centre des Sports de Villars, situé à 1'304m d'altitude.

Les distances et dénivelés varient selon les sources. Le tableau ci-dessous reflète les meilleures estimations pour chacun des parcours :

	Longueur	D+/D-
« CHAM »	20.7 km	1'228m
« ROC »	28.8 km	1'849m
« ARGENTINE »	48.9 km	3'143m

Attention ! Ne vous fiez pas exclusivement aux données de votre montre. Selon la couverture nuageuse et plusieurs autres facteurs, une tolérance allant jusqu'à 5% est à considérer. Sur une course de 40+km cela peut représenter plus de deux kilomètres de variation.

2.1. Parcours de substitution

Dans le cas où les conditions météorologiques ne permettraient pas la tenue de l'une ou l'autre des courses sur son parcours de référence, des parcours de remplacement pourront être proposés. L'organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications à tout moment.

3. COURSES

3.1. Course « ARGENTINE »

- Longueur estimée : 48.9 km
- D+ / D- : 3'143 m
- Heure de départ : samedi 7h00
- Code couleur : Bleu

3.2. Course « ROC »

- Longueur estimée : 28.8 km
- D+ / D- : 1'849 m
- Heure de départ : samedi 9h00
- Code couleur : Rouge

3.3. Course « CHAM »

- Longueur estimée : 20.7 km
- D+ / D- : 1'228m
- Heure de départ : Samedi 10h30
- Code couleur : Vert

4. BARRIERES HORAIRES

4.1. Principe

Le Villars Ultraks est une course et dès lors des barrières horaires sont établies dans un but de confort et de sécurité pour les participant·e·s.

Le départ d'un bloc est inclus dans les limites de temps. Le non-respect d'une limite de temps ne peut donc pas être justifié par un départ dans un bloc ultérieur.

4.2. Modifications de parcours ou de barrière horaire

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter la course en cours, d'adapter les parcours et/ou les points de contrôle et/ou de modifier les barrières horaires. Toute décision sera prise par le Comité de course et sera sans appel.

4.3. Tableau des barrières horaires

Barrières horaires

NOTE IMPORTANTE : La Direction de course garde la possibilité d'adapter ces horaires en fonction de la météo notamment.

Merci de respecter les indications du staff de course si vous deviez arriver à un point de contrôle après l'heure limite.

Le présent document prime sur toute autre information (site internet, règlement, etc.)

	LIEU	SOLELEX	CROIX DES CHAUX	LAC DES CHAVONNES	FINISH
	HEURE	9h	13h 45	16h 15	18h 30
ARGENTINE	Distance approximative en km	10	28.7	40.3	48.9
	Dénivelée approximative en mètres	+549/-423	+2'094/-1'412	+2'708/-2'305	+3'143/-3'143
ROC	LIEU		CROIX DES CHAUX	LAC DES CHAVONNES	FINISH
	HEURE		13h 45	16h 15	18h 30
CHAM	Distance approximative en km		8.8	20.4	28.8
	Dénivelée approximative en mètres		+824/-135	+1'434/-1031	+1'849/-1'849
	LIEU			LAC DES CHAVONNES	FINISH
	HEURE			16h 15	18h 30
	Distance approximative en km			12	20.7
	Dénivelée approximative en mètres			+670 /-50	+ 1'228/-1'228

5. RAVITAILLEMENT

Les postes de ravitaillement peuvent être consultés sur le site internet. Les coureur·se·s ne peuvent recevoir de l'aide de tiers que dans la zone autour des postes de ravitaillement officiels. Toute autre assistance externe ne sera pas acceptée. Le non-respect de cette règle entraînera une pénalité pour chaque infraction.

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

6.1. Participation

Toutes les courses sont des épreuves individuelles.

6.2. Age minimal

Sont autorisées à participer les personnes remplissant les conditions d'âge suivantes :

- « CHAM »
année de naissance 2008 ou antérieure ;
- « ROC »
année de naissance 2008 ou antérieure ;
- « ARGENTINE »
année de naissance 2008 ou antérieure ;

6.2.1. Juniors

La course « CHAM » est également ouverte aux Juniors dont l'année de naissance est comprise entre 2009 et 2011.

(i) Dérogations

L'organisateur se réserve le droit d'octroyer des dérogations.

(ii) Autorisation parentale

Une autorisation écrite des parents sera exigée pour les mineurs. Le formulaire est disponible sur ce [lien](#) et doit être rempli, signé et présenté à la remise des dossards.

7. CATÉGORIES

	« CHAM »	« ROC »	« ARGENTINE »
Hommes M20	1997 - 2008	1997 - 2008	1997 - 2008
Hommes M30	1987 - 1996	1987 - 1996	1987 - 1996
Hommes M40	1977 - 1986	1977 - 1986	1977 - 1986
Hommes M50	1967 - 1976	1967 - 1976	1967 - 1976
Hommes M60+	1966 ou antérieure	1966 ou antérieure	1966 ou antérieure
Dames M20	1997 - 2008	1997 - 2008	1997 - 2008
Dames W30	1987 - 1996	1987 - 1996	1987 - 1996
Dames W40	1977 - 1986	1977 - 1986	1977 - 1986
Dames W50	1967 - 1976	1967 - 1976	1967 - 1976
Dames W60+	1966 ou antérieure	1966 ou antérieure	1966 ou antérieure
Juniors Garçon	2009 - 2011	-	-
Juniors filles	2009 - 2011	-	-

8. INSCRIPTION

8.1. Finance d'inscription

Prix en Francs suisses par personne, incl. TVA 2.6%.

	<i>Early Birds</i> Du 05.12.2025 au 15.02.2026	<i>Regular</i> Du 16.02.2026 au 14.06.2026	<i>Last Chance</i> Du 15.06.2026 sur au 20.06.2026	<i>Juniors</i>
« CHAM »	55.-	75.-	85.-	25.-
« ROC »	80.-	100.-	115.-	
« ARGENTINE»	100.-	120.-	140.-	

8.2. Délai d'inscription

La date limite d'inscription pour un dossard personnalisé est fixée au 14 juin 23h59.

Les inscriptions sont encore possibles sur place, sous réserve de disponibilité.

8.3. Capacité limitée

Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre de participants au total ou par course.

8.4. Changement ou annulation de participation

8.4.1. Changement de parcours

- Sous réserve de disponibilité dans la nouvelle course souhaitée, un coureur peut changer de parcours gratuitement jusqu'au 31 mai 2026 à minuit.
- Un changement requiert le paiement de la différence entre le prix payé lors de l'inscription initiale et le tarif en vigueur pour le nouveau parcours le jour du changement.
- Aucun remboursement ne sera effectué si le prix du nouveau parcours est inférieur au prix payé lors de l'inscription initiale.

8.4.2. Cession individuelle du dossard

- Si un coureur n'est pas en mesure de participer à la course, il/elle est autorisé(e) à céder son dossard à une personne de son choix remplissant les critères de qualification.
- Une telle modification est possible gratuitement jusqu'au 31 mai 2026.
- Pour valider le transfert, la personne inscrite doit adresser la demande à villars@ultrkas.com en indiquant les détails suivants de la nouvelle personne :
 - Prénom Nom
 - Date de naissance
 - Nationalité
 - Genre
 - Adresse complète
 - Email
 - No de téléphone mobile
 - No de mobile d'urgence pendant la course – Nom et lien avec la personne (parent, conjoint, ami...)
 - Temps de course estimé
 - Taille de t-shirt

8.4.3. Non-participation

Sous réserve de ce qui est prévu dans les dispositions ci-dessus, une non-participation du fait d'un coureur ne donne droit à aucun remboursement quelle qu'en soit la cause.

8.4.4. *Conditions d'annulation*

Une annulation de participation est proposée au moment de l'inscription en ligne. Cela couvre exclusivement le remboursement des frais d'inscriptions en cas de situations couvertes par les [Conditions d'annulation](#).

8.5. Annulation de la course

8.5.1. *Motifs d'annulation*

- En cas d'annulation par l'organisateur pour des raisons de sécurité ou de force majeure (autre que la pandémie), la finance d'inscription ne sera pas remboursée.
- Si la course est annulée par l'organisateur pour des raisons autres que celles liées à la sécurité, une catastrophe naturelle ou en cas de force majeure, les frais d'inscription seront intégralement remboursés.
- Par ailleurs, il est précisé qu'aucun remboursement ne sera applicable en cas de modification du parcours ou d'interruption pour des raisons de sécurité (notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques), de changement de jour durant le week-end de course ou d'autres causes ressortant à la force majeure.

8.6. Prestations

Chaque coureur inscrit aura droit aux prestations suivantes :

- Un dossard ;
- Une puce électronique intégrée au dossard.
Cette puce est jetable et ne nécessite pas d'être retournée ;
- Les ravitaillements pendant la course ;
- L'accès au service sanitaire ;
- Un repas et une boisson en fin de course ;
- Un T-Shirt Finisher ;
- Les douches au centre sportif de Villars;

Tout ce qui n'est pas mentionné ci-dessus est à la charge des coureurs (notamment le parking, l'hébergement, gobelet pour ravitaillement).

9. ÉQUIPEMENT

9.1. Pour toutes les courses

- Le Comité de course n'impose pas d'équipement obligatoire.
- Chaque coureur à la responsabilité de décider lui/elle-même ce qui doit être emporté avec soi. Il est cependant vivement recommandé de bien s'informer de la météo pour ajuster l'équipement en conséquence et de prendre au moins un téléphone portable, une veste à manches longues et une couverture de survie.

- Il est également recommandé de bien analyser les positions des postes de ravitaillement afin de prendre avec soi les quantités nécessaires de nourriture et boissons pour arriver au point suivant.
- Nous rappelons qu'il n'y a pas de gobelets aux postes de ravitaillement. Il est donc nécessaire de se munir de son propre gobelet réutilisable.
- Un gobelet est proposé à l'achat lors du retrait des dossards.

9.2. Bâtons

Les bâtons sont utorisés sur tous les parcours. Il est toutefois recommandé la plus grande prudence, notamment dans les phases de départ.

10. RÈGLES DE COURSE

10.1. Départ et chronométrage

- Les courses ont un départ par vague.
- Pour chacune des vagues, le chrono est pris « au canon », c'est-à-dire avec un temps de départ identique pour tous les coureurs d'une même vague.
- Au moment de l'inscription, les coureurs doivent communiquer leur temps de course estimé. Ainsi des blocs en fonction de la vitesse seront mis en place.
- Seul un ou une coureur·euse de la première vague peut prétendre à la victoire au scratch.
- La vague inscrite sur le dossard fait foi.

10.2. Port du dossard

- Chaque coureur porte son dossard de manière bien visible (numéro et sponsor) sur la poitrine, le ventre ou la cuisse droite, pendant la totalité de la course.
- Le dossard donne accès aux ravitaillements, aux postes médicaux ainsi qu'à toutes les zones ou installations réservées aux coureurs (notamment dépôt de bagages, etc.).

10.3. Comportement sur le parcours

Les coureurs s'engagent à respecter toutes les règles et obligations découlant des dispositions du présent règlement et ses annexes et à se conformer aux directives et instructions du Comité de course.

Il est notamment rappelé que :

- Tout coureur est tenu de respecter le balisage ;
- Indépendamment de toute règle ou instruction expresse, les coureurs prendront les précautions commandées par l'environnement et/ou par les conditions, afin d'éviter des accidents les affectant eux-mêmes, les autres coureurs, les représentants de l'organisation ou tout tiers sur le parcours ;
- Tout coureur est tenu de venir au secours d'une personne en danger ou accidentée et de signaler immédiatement tout accident au Comité de course par téléphone (numéro communiqué dans le runner's guide) ou à un officiel sur le parcours (gilet orange) ;

- Un coureur rejoint doit libérer le chemin si la demande est faite ;
- Les coureurs doivent respecter l'environnement. Aucun déchet n'est abandonné sur le parcours ;
- Toute forme d'assistance physique est interdite (pousser, tirer ou porter).

10.4. Abandon ou disqualification

- Un coureur en difficulté peut abandonner de son propre chef ou être mis hors course sur décision du Comité de course.
- Sauf blessure, l'abandon d'un coureur ne peut se faire qu'à un poste de contrôle. Le coureur suivra alors les directives du Comité de course.
- Un coureur qui ne satisfait pas les barrières horaires sera considéré comme disqualifié et suivra les directives du Comité de course.

10.5. Lutte contre le dopage

L'organisateur attire tout particulièrement l'attention des coureurs sur le respect des règles d'intégrité et d'éthique sportive. Les coureurs s'abstiennent de toute pratique de dopage.

La liste des Substances et Méthodes interdites (en compétition) est celle de l'AMA en vigueur à la date de la course (<http://www.wada-ama.org/fr/>).

L'organisateur se réserve le droit d'organiser des contrôles anti-dopage auxquels les coureurs acceptent de se soumettre.

10.6. Pénalités

10.6.1. Généralités

- Des pénalités seront infligées en cas de non-respect du règlement par un coureur.
- Toutes les décisions relatives à des pénalités sont prononcées par le Comité de course. Elles sont sans appel.

10.6.2. Tableau des pénalités

Manquement au règlement	Pénalité appliquée
<ul style="list-style-type: none"> • Refus de suivre des instructions directes du Comité de course ; • Contrôle anti-dopage positif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Disqualification
<ul style="list-style-type: none"> • Autres cas de comportement non conformes aux règles et instructions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq minutes de pénalité par violation (cumulables) • Disqualification dans les cas graves • Des retenues sur prix sont possibles.

10.7. Protêt

- Les éventuels protêts devront être déposés par écrit au Comité de course et remis au plus tard 15 min. après l'arrivée du coureur au van de chronométrage. Au-delà de ce délai, les protêts ne sont plus recevables.
- Un protêt devra être accompagné d'un dépôt de CHF 100.-. Il est remboursé si le protêt est admis. Il demeure acquis à l'organisateur en cas de rejet.
- La décision du Comité de course concernant un protêt est sans appel.

11. RÉSULTATS ET REMISE DES PRIX

11.1. Résultats

- Un classement par catégorie sera établi et publié sur le site internet de la course après la proclamation des résultats.
- En cas d'arrêt prématuré de la course, le classement se fera suivant l'ordre et le temps de passage au dernier point de contrôle.

11.2. Remise des prix

- Des prix sont prévus pour chaque course :
 - aux 3 premiers des catégories hommes et femmes.
- Ces prix seront remis lors d'une remise des prix, dont l'heure exacte sera indiquée sur le programme sur le site internet.
- La présence à la cérémonie est requise pour recevoir son prix. Aucun prix ne sera envoyé.

11.3. Prix spéciaux

- Des prix spéciaux peuvent être offerts par les sponsors sur la base de résultats intermédiaires.
- Pour pouvoir prétendre à ces prix le coureur devra impérativement terminer la course.

12. ORGANISATION ET COMITÉ DE COURSE

12.1. Organisation

- La course Villars Ultraks est organisée par l'Association CDV - Crêtes de Villars avec le soutien de la Commune d'Ollon et l'Association touristique Porte des Alpes.

12.2. Comité de course

12.2.1. Composition

- Un Comité de course sera nommé par l'organisateur. Il sera composé de quatre personnes.
- Les officiels tels que guides, médecins et volontaires présents le long du parcours doivent être considérés comme des représentants du Comité de course.

12.2.2. Compétences

- Diriger la course. Notamment, modifier ou interrompre le programme ou le parcours de la course ;
- Faire appliquer le règlement ;
- Officier comme jury en cas de protêt ;
- Prendre toute décision sur un point non prévu dans le présent règlement et imposé par les circonstances.

13. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

- La participation à la course se fait sous l'entièvre responsabilité du coureur qui comprend et accepte les risques induits par la pratique de la course en montagne.
- En cas d'accident, le coureur déclare expressément dégager, dans toute la mesure permise par la loi, l'organisateur et toutes les personnes ou entités participant à l'organisation, notamment mais sans être exhaustif, les organes et employés de l'organisateur, les mandataires, contractants, auxiliaires, y compris les bénévoles, de toute responsabilité.
- Le coureur doit être assuré personnellement contre les accidents et autres dommages.
- Les frais de sauvetage en cas d'accident ne sont pas à la charge de l'organisateur.
- En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvre tous moyens appropriés, y compris héliportés. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.
- Dans la mesure où l'organisateur devrait directement assumer la charge de frais de sauvetage, ces frais lui seront remboursés par le coureur, respectivement son assurance.

14. DONNÉES PERSONNELLES

- En vous inscrivant au Villars Ultraks, vous acceptez que nous utilisions vos données pour les besoins de la course.

Il est possible de demander la rectification de vos données en envoyant un email à villars@ultrkas.com.

- En vous inscrivant, vous acceptez que votre nom, prénom, année de naissance, lieu de résidence, numéro de dossard, temps de compétition et rang soient publiés dans les listes de départ et de classement de l'événement. Ce consentement est valable aussi bien pour la publication sur Internet, dans les médias imprimés, à la télévision et via les médias sociaux que pour l'affichage des listes et les annonces des speakers. Les photos et les films pris dans le cadre de notre course peuvent être utilisés à la télévision, sur Internet, dans nos propres supports publicitaires, dans des magazines et dans des livres, sans droit à rémunération.

- Vous acceptez que les données mentionnées dans l'inscription soient utilisées dans le cadre de la manifestation et par les sponsors et vous garantissez l'exactitude des informations fournies. Les données sont enregistrées par une machine. Elles sont effacées dès que le but pour lequel elles ont été collectées est atteint. Sans notification écrite de notre part (à l'adresse e-mail ou postale indiquée ci-dessus) jusqu'à une semaine avant l'événement, vos données personnelles telles que nom et prénom, adresse privée (rue, n°, code postal et ville), date de naissance, numéro de téléphone, et ton adresse e-mail peuvent être transmises à des partenaires ou sponsors (par ex. service photo et vidéo) pour des prestations de service ou à des fins publicitaires sélectionnées en rapport avec l'événement de course

14.1. Swiss Athletics

- En vous inscrivant, vous devenez automatiquement Running Member de Swiss Athletics et de l'association faîtière Swiss Olympic.
- A cette fin, nous transmettrons votre nom et adresse e-mail à Swiss Athletics. Ces données sont utilisées exclusivement pour l'enregistrement en tant que membre et ne sont pas transmises à des tiers. Cette adhésion est gratuite et expire à la fin de l'année civile suivante. Plus d'informations sur <https://www.swissrunning.ch/de/datenschutzerklaerung/>

Vous pouvez révoquer à tout moment votre consentement à la transmission de données à Swiss Athletics par écrit en envoyant un e-mail à villars@ultraks.com.

15. DROIT À L'IMAGE ET UTILISATION À DES FINS PROMOTIONNELLES

- Chaque coureur autorise expressément l'organisateur ainsi que ses partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles de la course, y compris des phases de préparation et de celles suivant la course, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Villars Ultraks, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et sans limitation de temps.
- La participation à la course ne confère aucun droit aux participants à utiliser la course et/ou son nom à des fins promotionnelles ou commerciales à leur propres fins ou de conférer de tels droits à des tiers.
- Toute communication hors du cercle privé et des réseaux sociaux se référant à l'événement ou utilisant des images de ce dernier est exclue sous réserve d'une autorisation expresse et écrite de l'organisateur qui en fixera les conditions.
- Villars Ultraks est une marque déposée.

En cas de différence entre les textes du règlement de différentes langues, la version française du règlement fait foi.

Ce règlement est valable pour 2026 sous réserve de modifications avant la course.

Fait à Villars, le 18 novembre 2025

L'Organisateur